

Le préambule de la Constitution de 1946 affirme que tout salarié " participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ", et l'article L 2221-1 du code du travail reconnaît " le droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions d'emploi et de travail et de leurs garanties sociales ".



La négociation collective doit avoir pour objectif l'amélioration de la situation des salariés, l'encadrement et la compensation de leurs contraintes de travail.

A Fleury Michon, ce n'est pas le cas. La négociation de l'accord d'intéressement vient de se terminer. Trois réunions pour s'entendre dire qu'il n'y a rien à négocier. **La direction a refusé toutes les demandes des organisations syndicales pour améliorer les conditions de versement de la prime d'intéressement.**

Pour se justifier, le DRH de l'entreprise a montré tout son mépris envers les travailleurs du groupe en tenant ces propos :

« Distribuer de l'argent aux salariés est défavorable à l'entreprise !!! »

Ces propos tenus par notre DRH aux organisations syndicales reflètent le dédain permanent des employeurs envers le monde ouvrier par la déshumanisation du dialogue social au sein de l'entreprise. Hormis la CGT, aucune organisation syndicale présente ne s'est offusquée de cette provocation.

Pourtant, à Fleury Michon, tous les indicateurs financiers sont au vert pour répondre aux revendications des salariés. Les résultats du premier semestre 2021 sont bons :

D'ailleurs, confortée par ces résultats, l'entreprise vient de communiquer un plan d'investissement de 120 millions d'euros sur 5 ans.

| En Millions € | 30/06/21 | 30/06/20 | 31/12/20 |
|-------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| C.A. Net | 341,7 | 376,7 | 735,4 |
| Résultat opérationnel courant | 6,7 | 9,4 | 19,4 |
| Résultat Net | 3,6 | -13,3 | -30,5 |
| Endettement Net | 86,3 | 113,2 | 103,9 |
| Trésorerie | 138,103 | 122,948 | 150,498 |

Dans le même temps, elle intensifie sa casse sociale avec la suppression de 93 emplois supplémentaires depuis le début d'année.

Elle refuse également le partage des richesses pour améliorer notre pouvoir d'achat en ne répondant pas à la demande des très nombreux salariés, relayés par la CGT, d'appliquer la hausse du SMIC à toute la grille de salaire.

La fracture sociale entre d'un côté les salariés et de l'autre la direction n'a jamais été aussi importante dans l'entreprise et se traduit par une injustice sociale grandissante que seule la CGT dénonce.

Salariés, ne nous laissons pas mépriser !!!

Ne cédon plus au dictat de notre direction !!!

